



Dossier n° PC 95 604 2500002

Date de dépôt : **09/05/2025**

Demandeur : **SCCV LES EUCALYPTUS**
représentée par **Frédéric DEL RIO**

Pour : **Création d'un ensemble immobilier**
de 55 logements

Adresse terrain : **28 rue Grande Rue**
95470 SURVILLIERS

DESTINATAIRE à :
SCCV LES EUCALYPTUS
28 rue Jean Baptiste Godin
60000 BEAUVAIS

Vous avez déposé un permis de construire le 09/05/2025 pour un projet de création d'un ensemble immobilier de 55 logements sur un terrain situé 28 rue Grande Rue.

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 31/07/2025. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

**RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE
PERMIS DE CONSTRUIRE**

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'avère que la pièce suivante est manquante ou insuffisante :

- PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] :
 - o Fournir le plan en élévation, coté et à l'échelle, des pignons nord et sud de chaque corps du bâtiment A recouvert de toiture à double pente.
 - o Fournir le plan en élévation, coté et à l'échelle, des façades est et ouest internes du bâtiment A.

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre demande **est toujours** en attente de certaines pièces.
- Le délai d'instruction de votre dossier ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- Si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, **votre demande fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SURVILLIERS, le 21 août 2025

Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers



